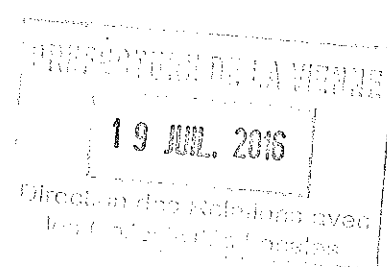




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire

Villacoublay, le 12 JUL. 2016
N° /DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP
502100

Le général de brigade aérienne Éric Labourdette
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Madame la préfète de la Vienne

- OBJET** : demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- RÉFÉRENCES** :
- a) votre courrier du 22 juin 2016 (Parc éolien de Croix de Bertault) ;
 - b) décret du 30 novembre 2015 portant délégation de signature¹ ;
 - c) arrêté du 26 août 2011 modifié, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement².

Madame la préfète,

Par lettre de référence a), vous sollicitez mon autorisation pour exploiter un parc éolien, composé de 04 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 180 mètres sur le territoire de la commune de Vernon (86).

Après consultation des différents organismes de la défense concernés, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise son exploitation au titre de l'arrêté de référence c).

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Je vous prie de croire, Madame la préfète, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre de la défense et par délégation,
le général de brigade aérienne Éric Labourdette,
directeur de la circulation aérienne militaire.

¹ NOR DEFD1526405D
² NOR DEVP1119348A